

AUTODÉTERMINATION ET RESPECT DU PROCESSUS DE DÉCOLONISATION DU SAHARA OCCIDENTAL !

49e EUCOCO – PARIS, 28 ET 29 NOVEMBRE 2025

ATELIER : CONSOLIDATION DE L'ÉTAT SAHRAOUI

Conclusions

1. Étant donné que le conflit du Sahara Occidental est une question de décolonisation, il est nécessaire de promouvoir des initiatives politiques communes à mener par l'ensemble du mouvement de solidarité, en priorisant les axes suivants :

1.1. Poursuivre le soutien et l'impulsion des initiatives politiques, en exerçant une pression sur les organismes internationaux (ONU et UE) ainsi que sur les gouvernements du Maroc, des États-Unis, de la France, de l'Espagne et des autres pays, afin de garantir :

- La tenue du référendum d'autodétermination permettant l'indépendance du Sahara Occidental, conformément aux résolutions de l'ONU.
- La fin du pillage des ressources naturelles au Sahara Occidental, conformément à la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne dans ses arrêts d'octobre 2024.
- La cessation des violations des droits humains commises par le Royaume du Maroc au Sahara Occidental, la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis incarcérés dans les prisons marocaines, l'ouverture du territoire occupé aux missions d'observateurs internationaux, la protection des défenseurs des droits humains et l'accès aux prisons où sont détenus les activistes sahraouis.
- La fin des manœuvres militaires terrestres, maritimes et aériennes menées par le gouvernement marocain dans l'espace du Sahara Occidental.
- La dénonciation de l'illégalité des reconnaissances unilatérales de divers gouvernements (Espagne, France, États-Unis, Israël, etc.) concernant la prétendue « marocanité » du Sahara Occidental, contraires au droit international et aux droits légitimes du peuple sahraoui.

1.2. Poursuivre une CAMPAGNE de pression pour que le gouvernement espagnol, en tant que puissance administrante du territoire et conscient de ses responsabilités, s'engage à :

- Revenir sur la position exprimée par le Président du Gouvernement en mars 2022 en faveur des prétentions marocaines sur le Sahara Occidental, en contradiction flagrante avec le droit international, les résolutions de l'ONU et le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.
- Annuler les Accords de Madrid de 1975 et promouvoir les initiatives politiques nécessaires à la défense des droits légitimes du peuple sahraoui dans un cadre onusien de décolonisation.
- Rejeter les nouveaux accords entre l'Union Européenne et le Maroc visant à poursuivre le pillage des ressources naturelles en violation des arrêts des tribunaux européens.
- Reconnaître le statut diplomatique de la Représentation du Front POLISARIO en Espagne, en tant que seul et légitime représentant du peuple sahraoui, tel qu'établi par les résolutions de l'ONU et la jurisprudence de la CJUE.

- Accroître de manière significative la coopération humanitaire et au développement en faveur de la population réfugiée sahraouie, par des mécanismes garantissant sa durabilité et le maintien des services essentiels dans les camps de Tindouf.

La Commission de Suivi précisera le contenu, le calendrier et la mise en œuvre de cette campagne, en assurant la coordination avec les autres ateliers de la Task Force.

1.3. Exiger une solution urgente à la situation de guerre actuelle, afin d'éviter l'escalade militaire et les pertes civiles. Cela nécessite une action ferme et crédible de l'ONU, de l'Union Européenne et de l'Union Africaine envers le Royaume du Maroc pour garantir le respect du droit international au Sahara Occidental et l'application des résolutions onusiennes assurant l'option de l'indépendance pour le peuple sahraoui.

Une pression politique permanente doit être maintenue auprès des institutions nationales et internationales dans le cadre de coordination de l'EUCOCO.

2. Les priorités de soutien au développement et à la consolidation de l'État sahraoui en 2026 porteront sur :

- Le renforcement du **Système National de Santé**.
- Le développement du **Système National d'Éducation**.
- Le renforcement de la **Fonction Publique** dans tous les ministères, wilayas et dairas.
- La création d'emplois dans les camps, en particulier pour les femmes et les jeunes.
- La participation de la population, en renforçant le fonctionnement des dairas et des wilayas.
- Le développement des territoires sous juridiction du Front POLISARIO.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de mettre en place un système d'incitations et de motivations permettant de maintenir les travailleurs sahraouis dans les services publics des camps de réfugiés, en évitant leur départ et en garantissant des conditions minimales de service.

Un projet spécifique de coopération sera présenté aux différents gouvernements et institutions publiques, en particulier au gouvernement espagnol, sans diminuer la coopération au développement et l'aide humanitaire existantes.

Pour mobiliser les ressources nécessaires, il faudra impliquer :

- **L'État espagnol**, en tant que puissance administrante.
- **L'Union Européenne et les organismes des Nations Unies**.
- **Les villes et gouvernements régionaux et nationaux**.

La Commission de Suivi mènera une action permanente pour obtenir ces financements auprès de chaque institution et pays concerné.

3. En complément du système d'incitations, il est indispensable d'accroître substantiellement la coopération décentralisée et bilatérale, notamment pour :

- Répondre aux dégâts causés par les récentes inondations.

- Développer la coopération au développement et l'aide humanitaire pour garantir les besoins essentiels et créer des emplois.
- Promouvoir des projets de développement dans les territoires sous juridiction du Front POLISARIO.
- Mobiliser des ressources pour répondre aux besoins dans les territoires occupés.
- Soutenir les fonctions administratives des wilayas et des dairas (une proposition sera élaborée par le Ministère de la Coopération de la RASD).

Les projets **Vacances en Paix**, ainsi que diverses initiatives dans les domaines de la santé, de l'éducation et du fonctionnement des services publics, sont évalués très positivement.

Des campagnes de sensibilisation sont nécessaires afin de convaincre les institutions donatrices et les organisations sociales d'accroître et de pérenniser leur coopération, tout en valorisant l'identité culturelle sahraouie, ses valeurs et son histoire, notamment auprès des jeunes générations.

4. Poursuivre l'intégration de nouvelles villes et gouvernements régionaux, en vue de coopérer sur :

- La formation technique des travailleurs sahraouis.
- L'assistance technique ponctuelle.
- Le partage d'expérience en gestion des services publics.
- Le fonctionnement administratif et bureaucratique.
- La contribution en ressources économiques et matérielles.

Pour cela, de nouveaux jumelages avec les wilayas et dairas sahraouies seront encouragés, ainsi que des accords de coopération stables. Un protocole définissant contenus et actions sera établi.

Des **Conférences des Villes Solidaires et Jumelées** seront organisées dans chaque pays et au niveau international.

Un usage accru des nouvelles technologies permettra d'optimiser les ressources en appui à la gestion gouvernementale, incluant :

- La création d'un groupe de travail dédié.
- La rédaction de la base légale relative au traitement de l'information.
- L'identification des processus à informatiser.
- La couverture des besoins en infrastructures technologiques.
- La formation continue du personnel.
- L'utilisation et la mise à jour des technologies numériques, de la création de contenus et des réseaux sociaux.

5. Intégrer dans la communication l'engagement en faveur des Objectifs de Développement Durable (ODD), reconnus par la quasi-totalité des gouvernements du monde et pleinement applicables à la situation du Sahara Occidental.

6. Priorités pour 2026 :

1. Promouvoir des projets permettant de gérer de nouveaux systèmes d'incitations dans les différentes institutions, sous la coordination du Secrétariat.
2. Accroître la coopération au développement et l'aide humanitaire, en soutenant le programme proposé par le Ministère de la Coopération de la RASD et en promouvant les accords nécessaires pour garantir sa durabilité.
3. Organiser des **Conférences de Villes Solidaires et Jumelées** dans plusieurs pays :
 - Camps de réfugiés sahraouis à Tindouf : Date ...
 - En Espagne, coordonné par la FEDISSAH : Date ...
 - En Italie : à confirmer
 - En France : à confirmer

7. Fonctionnement de la Commission de Suivi de l'atelier, chargée de l'impulsion et de la coordination du Plan de Travail 2026 :

- La Commission sera composée des responsables sahraouis et des représentants du mouvement de solidarité des différents pays qui coordonnent ces thématiques. Elle disposera d'un Secrétariat de Coordination pour assurer l'opérationnalité, le suivi permanent, le calendrier des réunions et la coordination avec la Task Force.
- La Commission sera coordonnée par **Carmelo Ramírez** et **Abdulah Arabi**, et sera convoquée dans la seconde quinzaine de janvier pour définir les modalités d'application du plan de travail, son calendrier et son exécution.

Paris, 28 et 29 novembre 2025